



**LES BASES DE LA TEINTURE VÉGÉTALE  
UNIE ET EN ECOPRINT SUR COTON ET LIN**

**Du samedi 9 au  
lundi 11 août 2025**

**21 heures**

Acquérir, entretenir ses connaissances sur la teinture végétales du coton et du lin.

Acquérir des bases des savoir-faire textile artisanal traditionnels de motifs obtenus par divers mordants et selon la technique japonaise du 'Shibori cousu', se perfectionner et acquérir des gestes précis et professionnels, développer son autonomie en vue d'une production dans un atelier artisanal.

**Objectif professionnel visé :**  
Le stagiaire doit être capable de produire des teintures végétales sur coton et lin selon des procédés adaptés à une production artisanale.

**Formatrice : Magali Bontoux**

Passionnée par les plantes et la teinture végétale, Magali Bontoux travaille depuis 1991 dans ce domaine et à suivi de nombreuses formations spécialisées qui l'ont conduite à mener depuis 2011 une activité d'artisane en teinture végétale et de formatrice de haut niveau.

**Public concerné :** tout public  
**Profils :** Eleveurs, agriculteurs, couturier.es, stylistes, décorateur.trices, artisan.es tisserand.es, feutrier.es et artistes textiles, technicien.es, demandeur.deuses d'emploi, passionné.es de la couleur végétale...

**Projets :** professionnels en diversification ou installation, en reconversion professionnelle, Intérêt technique de production de couleur végétale

**Prérequis :** Aucun

**Lieu de formation**

Ferme-école de Mercin,  
23420 Mérinchal

**Frais pédagogiques**

Tarif individuel plein : 336€  
Acompte : 101€

Tarif individuel réduit : 243€  
Acompte : 73€

Tarif formation professionnelle  
continue : 602€

Stagiaires VIVEA : 63€

# LES BASES DE LA TEINTURE VEGETALE UNIE ET EN ECOPRINT SUR COTON ET LIN

Du 9 au 11 août 2025

## Programme prévisionnel

Jour 1

### Module 1 matin Durée 3h30

#### Compétences professionnelles visées :

Capacité à connaître les principales plantes tinctoriales

Capacité à comprendre le principe des colorants des plantes et l'action des mordants.

Capacité à rendre les fibres absorbantes

Capacité à monter une cuve d'indigo rapide

**Déroulé :** Introduction au déroulé de la formation en relation avec les projets des stagiaires

Enseignement de noms et reconnaissances des plantes tinctoriales lors de la visite au jardin

Enseignement des gestes pratiques de préparation textile dont nettoyage, décatissage des fibres.

Enseignement des principales familles de colorants et principaux mordants traditionnels des fibres celluloseuses

Enseignement du montage d'une cuve d'indigo capacité 5 à 10 litres.

#### Modalités pédagogiques :

Tour de table présentations des participants et présentation de la formation.

Exposé théorique, démonstration et travaux pratiques

Outils/matières utilisés ou présentés : Collection de plantes sèches et fraîches, matériel cuve indigo+ chauffe, seaux, balance etc et matériaux pour nettoyage et mordantage : tanins galliques, sulfate et lactate d'alumine et fer. Collection textile personnelle du formateur.

**Supports pédagogiques** Fiches pratiques, schéma cercle de Sinner, tableau de classement molécules colorantes, annexes et schéma liaisons entre tissu/mordant/colorant, fiche de sécurité des produits de droguerie. Ouvrages professionnels anciens XVIII, extrait d'étude récente, livres de références.

### Module 2 Durée 3h30

#### Compétence professionnelle visée :

Capacité à teindre un tissu celluloseuse en indigo,

Capacité à préparer et à appliquer des mordants de manière rationnelle pour couleurs unies

Capacité à préparer et à appliquer des mordants pour futurs motifs végétaux en Ecoprint.

**Déroulé :** Enseignement des gestes pratiques de la teinture indigo en plusieurs passes, sur tissus celluloseuses

Enseignement du procédé de mordantage en deux étapes : engallage puis alunage pour des couleurs unies

Enseignement du procédé de mordant à froid d'alun et fer en vu de réaliser des motifs et couleurs avec divers parties de la plante

#### Modalités pédagogiques :

Démonstrations, puis travaux pratiques individuel ou en binôme.

Outils/matières utilisés : Cuve d'indigo prête à l'emploi, tissus celluloseuses lin, chanvre et coton. Matériel et matériaux de mordantage, outils de manipulation des teintures, outils pour motifs d'écoprint.

**Supports pédagogiques** : Fiches pratiques, exemples de tissus unis et de motifs écoprints

### Module 3 matin Durée 3h30

#### Compétence professionnelle visée :

Capacité à fabriquer les bains de teinture à partir des plantes récoltées ou apportées contenant des quinones

Capacité à pratiquer l'écoprint en application directe des végétaux frais et secs sur les supports textiles

**Déroulé :** Enseignement relatif au procédé d'extraction des colorants à chaud quinones

Enseignement relatif au procédé de teinture à chaud avec les extraits

Enseignement de la méthode d'application des végétaux et de couverture d'extraits par compression pour colorer les fonds avec des anthraquinones

**Modalités pédagogiques** : Démonstrations, puis travaux pratiques individuels ou binômes.

Outils/matières utilisés Matériel et matériaux pour module 2 et marmites/passoires/filtres pour extraction. Matériel de l'écoprint : matériel pour ligatures, plantes à quinones : garance, brou de noix etc fraîches et sèches à collecter sur place et collection apportée par la formatrice.

**Supports pédagogiques** : Fiches pratiques, tableau + marqueurs

### Module 4 après-midi Durée 3h30

#### Compétence professionnelle visée

Capacité à teindre les tissus mordancés unis ou à motifs avec les plantes à tanins

Capacité à transférer par bain de vapeur les colorants des plantes sur les supports textiles avec la méthode éco-print.

**Déroulé :** Enseignement du procédé de teinture à chaud, montée en chauffe graduelle.

Modalités pédagogiques Travaux pratiques teintures à chaud et impression à chaud

**Supports pédagogiques** Fiches pratiques, plantes : écorce de châtaignier, ronces etc, tableau de suivi des paliers de chauffe. Cuiseur-vapeur

### Module 5 matin Durée 3h30

#### Compétence professionnelle visée

Capacité à teindre les tissus mordancés unis ou à motifs avec les plantes à flavonoïdes

Capacité à transférer par bain de vapeur les colorants sans mordant des plantes sur les supports textiles avec la méthode éco-print

Enseignement de la méthode d'application des végétaux et de couverture d'extraits par compression, pour colorer les fonds avec des tanins et des flavonoïdes

**Déroulé** Enseignement du procédé de teinture à chaud, montée en chauffe graduelle. Matériel de l'écoprint : matériel pour ligatures, plantes à tanins et flavonoïdes : châtaignier, noix de galle, autres plantes à tanins, camomille des teinturiers, gaude etc fraîches et sèches à collecter sur place et collection apportée par la formatrice.

**Modalités pédagogiques** Travaux pratiques teintures à chaud.

**Supports pédagogiques** Fiches pratiques, tableau de suivi des paliers de chauffe.

### **Module 6 après-midi Durée 3h30**

#### **Compétence professionnelle visée**

Capacité à réaliser un cahier nuancier

Capacité à entretenir le matériel et ranger l'atelier

**Déroulé :** Enseignement de la méthode de classement des teintures par type de coloris

Evaluation orale des acquis : mise au point du plan de production d'un projet d'impression textile.

Questions / débriefing

**Modalités pédagogiques** Travaux pratiques et tests à l'oral.

**Supports pédagogiques** Fiches pratiques, cahier nuancier pré-imprimé, plan de production.

Programme donné à titre indicatif soumis à évolutions au jour le jour, en fonction des connaissances et des questions du groupe, de la météo

### **Méthodes pédagogiques**

Stage en présentiel, mêlant la théorie et la pratique avec tout le matériel à disposition se trouvant à la ferme-école de Mercin.

#### **ECHANTILLONS et OUVRAGES REALISES PENDANT LA FORMATION, qui seront la PROPRIETE DU STAGIAIRE**

Nuancier de teintures, un sac coton 30x35cm ou un coupon coton lin 35x75cm

#### **MATERIELS / FOURNITURES A PREVOIR PAR LES STAGIAIRES**

Paire ciseaux, tablier, gants fins, chaussures et vêtements protecteurs, nécessaire pour prendre des notes, calculatrice.

Optionnel : photo/video, 2 ou 3 échantillons de tissus cellulosiques blancs 35x75cm, des collants usagés, des contenants hermétiques d'un litre ou 2 pour emporter les suites de bains de teintures.

#### **SUPPORT PEDAGOGIQUE REMIS LORS DE LA FORMATION**

Cahier de fiches pratiques et annexes

### **Méthodes d'évaluation**

Echanges et pratique tout au long de la formation.

Questionnaires de satisfaction à remplir de façon individuelle et personnelle.

Auto-évaluation avant et en fin de formation avec remise d'une attestation de fin de formation.

### **Renseignements et inscriptions :**

[vieillesracines@gmail.com](mailto:vieillesracines@gmail.com)

- L'hébergement et les repas ne sont pas compris dans le prix de l'inscription. Chaque stagiaire doit effectuer sa propre réservation et payer directement le prestataire. Des modalités d'accueil plus précises vous seront envoyées lors de la confirmation d'inscription.
- Tous nos stages sont des stages de formation professionnelle non diplômant ouverts à tous quelles que soient leurs motivations.
- Vous pouvez vous inscrire avec ou sans prise en charge par un organisme tiers.
- Nous ne sommes pas éligibles au CPF.
- L'association se réserve le droit de refuser une candidature ou d'annuler le stage au moins 15 jours avant son début.
- Les personnes en situation de handicap qui ont des besoins particuliers sont invitées à prendre contact avec nous par mail pour examiner la meilleure façon de les accueillir. Certains stages ne sont pas compatibles avec certains handicaps, mais nous ferons tout pour vous faciliter une participation fructueuse.
- L'inscription à un stage implique l'acceptation des conditions générales de vente de prestations de service de formations et du règlement intérieur des stagiaires que vous trouverez en bas de page.



# Bulletin d'inscription

Merci de bien vouloir remplir un bulletin d'inscription par stagiaire **et** par formation et de le/les retourner dûment remplis à l'adresse suivante: Association Vieilles Racines et Jeunes Pousses, Ferme-école de Mercin, 23420 Mérinchal ou à l'adresse mail suivante: [vieillesracines@gmail.com](mailto:vieillesracines@gmail.com)  
A réception de ce bulletin d'inscription, un contrat de stage vous sera envoyé et sera à nous retourner signé et accompagné du règlement d'acompte par chèque, par virement ou carte bancaire via HelloAsso disponible sur notre site internet.

**Le retour du bulletin d'inscription, du contrat de stage et de l'acompte est nécessaire pour valider votre inscription. Les demandes sont traitées dans l'ordre d'arrivée. Vous recevrez dans tous les cas un e-mail vous informant de votre participation ou non au stage.**

**STAGE :** .....

Mme/M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Date de naissance (indispensable si financement VIVEA) : .....

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

- **Financement individuel** : tarif plein
- **Financement individuel** : tarif réduit sur justificatif pour les demandeurs d'emploi, étudiant ou personnes aux minimas sociaux (prendre contact avec l'association car nombre de place limité)
- **Financement au titre de la formation professionnelle continue (OPCO autre que VIVEA)** :

**Nom de votre structure** : .....

**Statut de votre structure** : association  collectivité, établissement public  entreprise  autoentreprise

**Adresse de votre structure** : .....

**Code postal** : ..... **Ville** : .....

**Téléphone** : ..... **Email** : .....

**Nom de l'organisme financeur (OPCO)** : .....

**Adresse** : .....

**Nom et contact du responsable de votre dossier** : .....

*En raison du nombre limité de places par stage, l'inscription n'est définitive qu'une fois la convention de stage signée par l'organisme financeur et acceptée par l'association. Aucune réservation de place n'est faite avant cette signature.*

- **Financement VIVEA** :

Cotisant MSA en tant qu'exploitant(e) ou cotisant solidaire : rien à fournir ou attestation MSA à jour des cotisations avec code individuel

En démarche installation PPP – 1<sup>ère</sup> année :

- **L'attestation des conditions d'éligibilité** au financement de VIVEA **délivrée par un CEPPP signée et tamponnée.**
- **La copie du formulaire « Engagement du créateur ou repreneur d'exploitation agricole » signée.**
- **La copie du PPP signée** des deux conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole.
- **La copie d'écran des droits nominatifs du Compte Personnel de Formation** du créateur ou repreneur d'exploitation agricole.

En démarche installation PPP – 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année : **La copie de l'attestation de renouvellement des conditions d'éligibilité** au financement de VIVEA **délivrée par un CEPPP signée et tamponnée.**

**Date et signature**

*L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur et des conditions générales de vente de prestation de service de l'association, consultables sur le site de celle-ci à la page « renseignements pratiques » amendées quant aux conditions financières par le contrat de formation professionnelle téléchargeable sur la même page.*



## Règlement Intérieur

### Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

### Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- De se présenter aux formations en état d'ébriété
- D'emporter le matériel ou les livres, supports de formation, ou de les annoter.

### Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

### Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

### Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

### Article 6 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

**Article 7 :** Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

# Grille d'auto-évaluation avant stage

(Pour évaluer le niveau de connaissance du groupe)

Compétences visées	Non acquis	En cours	Acquis
Être capable de reconnaître quelques plantes tinctoriales.			
Être capable de fabriquer les bains de teinture à partir des plantes récoltées ou apportées.			
Être capable de comprendre et de mettre en œuvre les grands principes du mordantage.			
Être capable de préparer son tissu pour avoir des couleurs unies ou création de motifs.			
Être capable de teindre les tissus mordancés unis ou à motifs avec les plantes à quinones.			
Être capable de teindre les tissus mordancés unis ou à motifs avec les plantes à flavonoïdes.			
Être capable de teindre avec une cuve d'indigo existante.			
Être capable de produire des motifs en éco-print.			
Être capable d'entretenir le matériel et ranger l'atelier.			
Être capable de réaliser un nuancier			